

**Conseil économique et social**

Distr. générale
8 mars 2007
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts**Septième session**

New York, 16-27 avril 2007

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Programme de travail pluriannuel**Lettre datée du 23 février 2007, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement de la République indonésienne et le Gouvernement allemand ont parrainé conjointement une réunion à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts, sur le thème « Programme de travail pluriannuel : tracer la route à suivre jusqu'en 2015 » qui s'est tenue au centre Nusa Dua, à Bali (Indonésie), du 13 au 16 février 2007.

Cette initiative avait pour objet de recenser les idées et formules envisagées à propos du programme de travail pluriannuel du Forum sur les forêts et de réunir des éléments en vue des délibérations de la septième session que le Forum tiendra à New York en avril 2007 et au cours de laquelle il adoptera notamment ce programme.

Le rapport des coprésidents (voir annexe) résume les principaux points des délibérations menées dans le cadre de cette initiative. Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document officiel de la septième session du Forum et de les faire traduire dans les langues officielles de l'Organisation.

(Signé) Rezlan Ishar **Jenie**

* E/CN.18/2007/1.



**Annexe à la lettre datée du 23 février 2007 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Réunion internationale d'experts sur le thème « Programme
de travail pluriannuel du Forum des Nations Unies
sur les forêts : tracer la route à suivre jusqu'en 2015 »**

**Une initiative parrainée par les pays à l'appui du Forum
des Nations Unies sur les forêts**

Rapport des coprésidents

I. Introduction

Le présent rapport résume les débats de la réunion internationale d'experts d'appui au Forum tenue à l'initiative de pays membres sur le thème « Programme de travail pluriannuel du Forum des Nations Unies sur les forêts : tracer la route à suivre jusqu'en 2015 ». Cette réunion a été organisée par les Gouvernements indonésien et allemand avec l'appui de l'Australie, de l'Autriche, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Suisse, du secrétariat du Forum, de la Banque mondiale et du Centre de recherche forestière internationale.

Cette réunion d'experts avait pour objet de contribuer aux travaux de la septième session du Forum et notamment d'étudier, d'approfondir et de mieux appréhender la notion et les éléments du nouveau programme de travail pluriannuel afin de faciliter les délibérations à ce propos et l'adoption d'un programme solide et ciblé à la septième session.

Cette réunion a rassemblé 153 experts représentant 66 pays, 10 organisations internationales, 3 organisations régionales et 11 grands groupes.

Cette initiative a été menée sous la conduite d'un comité directeur présidé par S. E. M^{me} Adiyatwidi Adiwoso A. (Indonésie) et composé de représentants de l'Allemagne, de l'Argentine, de l'Australie, de l'Autriche, du Canada, du Costa Rica, des États-Unis d'Amérique, de l'Indonésie, du Kenya, de la Malaisie, du Nigéria, des Pays-Bas et du Pérou, du secrétariat du Forum et du Centre de recherche forestière internationale. Une commission nationale, dirigée par M. Boen Purnama, Secrétaire général du Ministère des forêts, a également été constituée pour organiser la réunion.

La réunion a été inaugurée par S. E. M. M. S. Kaban, Ministre des forêts de la République indonésienne. Elle a été coprésidée par S. E. M. Slamet Hidayat (Indonésie) et M. Matthias Schwoerer (Allemagne). Les fonctions de rapporteur ont été assurées par M. Mahendra Joshi (secrétariat du Forum). De brèves observations préliminaires ont par ailleurs été formulées par M. Pekka Patosaari, Directeur du secrétariat du Forum, et M. Hans Hoogeveen, Président du Bureau de la septième session.

Les experts se sont répartis en trois groupes de travail pour examiner les grands points suivants :

1. Thèmes des sessions biennales du Forum;
2. Modalités d'exécution du programme de travail pluriannuel;
3. Stratégies susceptibles de renforcer les dimensions régionales et sous-régionales du programme.

Le secrétariat du Forum avait établi un document d'orientation sur la mise au point du programme de travail pluriannuel qui a été présenté par M. Pekka Patosaari. Le Centre de recherche forestière internationale a établi un document complémentaire sur les enjeux essentiels et les voies à suivre pour donner un nouveau souffle au Forum, qui a été présenté par M^{me} Doris Capistrano. La Banque mondiale a présenté les grandes lignes d'un document sur les moyens d'exécution qu'elle établit actuellement à l'intention du Forum. Les représentants des grands groupes ont fait connaître leurs vues.

Le présent rapport de synthèse récapitule les idées débattues lors de la réunion et n'est pas nécessairement le fruit d'un consensus parmi les experts qui y ont participé à titre individuel. Certains des points abordés par les trois groupes de travail étant par essence de nature intersectorielle, il peut être nécessaire, pour bien appréhender le débat, de considérer le rapport dans son intégralité.

II. Thèmes des sessions biennales du Forum

Le groupe de travail sur les thèmes des sessions était coprésidé par MM. Tony Bartlett (Australie) et Paul Lolo (Nigéria). Les fonctions de rapporteur ont été assumées par M^{me} Cinthia Soto (Costa Rica) avec l'appui de M^{me} Ghazal Badiozamani (secrétariat du Forum).

Ce groupe de travail a débuté par un débat général sur les grandes lignes et les thèmes potentiels du futur programme de travail pluriannuel du Forum. Les participants se sont généralement accordés à penser qu'il convenait de définir un éventail d'options à soumettre pour examen à la septième session plutôt que de chercher à parvenir à des conclusions concertées. Ils ont indiqué qu'il serait utile de se pencher sur le type de produits escomptés des sessions du Forum.

Au cours des débats, un projet de structure pour chaque cycle de deux ans a été présenté et débattu pour préciser si certains thèmes devaient être abordés à chaque session et d'autres à l'une des trois sessions.

Les participants ont d'abord recensé un large éventail de thèmes qui pourraient figurer dans le programme de travail pluriannuel du Forum. À l'issue d'un long débat sur la meilleure façon d'organiser ces thèmes, il a été convenu de les regrouper et trois différentes propositions/options ont été définies.

Principales observations

La plupart des participants ont convenu que le nouveau programme de travail pluriannuel devrait faire une large place à la mise en œuvre et à la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts. Les participants ont par ailleurs relevé un certain nombre de points essentiels, à savoir : les moyens d'exécution, notamment le financement, le renforcement des capacités et le transfert de technologie, ainsi que

la gouvernance, la participation et l'état de droit. Certains ont insisté sur la nécessité de veiller à ce que le programme de travail pluriannuel couvre les neuf principales fonctions du Forum, notamment en ce qui concerne les stratégies de conservation et de relèvement des pays à faible couvert forestier. Les autres questions abordées ont notamment porté sur : le rôle des forêts dans la lutte contre la pauvreté, les moyens de subsistance et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; le suivi, l'évaluation et la communication de l'information ainsi que les sept éléments thématiques connexes de la gestion forestière durable; les forêts et l'eau; les forêts et l'énergie; les changements climatiques.

Les participants ont estimé qu'il importait notamment que le programme de travail pluriannuel :

- Prévoie que la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts fasse l'objet d'un examen à chaque session;
- Prévoie l'examen à chaque session de certaines questions courantes;
- Limite le nombre de thèmes pour éviter de surcharger les sessions;
- Soit souple pour pouvoir prendre en compte les contributions régionales et sous-régionales et aborder les questions nouvelles ainsi que les autres phénomènes mondiaux pertinents;
- Définisse le produit/résultat des sessions et précise s'il doit être négocié ou résumer les débats;
- Améliore la procédure pour prendre en compte les contributions des grands groupes, des autres partenaires, ainsi que du Partenariat de collaboration sur les forêts et de ses membres;
- Évite de faire double emploi avec d'autres dispositifs;
- Tienne compte des résolutions et décisions adoptées lors des précédentes sessions du Forum.

Pour faciliter l'examen à chaque session des questions courantes, le programme de travail pluriannuel devrait notamment :

1. Porter sur la mise en œuvre et l'examen des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts;
2. Revoir la mise en œuvre de l'instrument juridique non contraignant ainsi que des propositions d'action du Forum intergouvernemental sur les forêts et du Groupe intergouvernemental sur les forêts;
3. Porter sur des thèmes précis et aborder les questions nouvelles, y compris de nature intersectorielle;
4. Prévoir des contributions aux travaux du Conseil économique et social notamment à l'examen ministériel annuel et au Forum de la coopération pour le développement

Les procédures spécifiques devant faire l'objet d'un examen au cours de certaines sessions du Forum devraient comporter :

- Les préparatifs (2009) et le lancement (2011) de l'Année internationale des forêts;

- La contribution au cycle 2012-2013 de la Commission du développement durable (2011).

À l'issue des débats, le cadre de référence et les groupes de questions suivants ont été arrêtés :

Cycles indicatifs du Forum

Cycles	Objectifs d'ensemble et mise en œuvre et examen de l'instrument juridique non contraignant		Thèmes et questions nouvelles*		
Huitième session 2008-2009**	Thèmes liés à la mise en œuvre (plans nationaux, activités et évaluation des besoins, etc.)		Proposition/ Option A	Proposition/ Option B	Proposition/ Option C
	Produits à préciser				
Neuvième session 2010-2011**	Thèmes liés à la mise en œuvre (plans nationaux, activités, etc.)		Proposition/ Option A	Proposition/ Option B	Proposition/ Option C
	Produits à préciser				
Dixième session 2012-2013**	Thèmes liés à la mise en œuvre (plans nationaux, activités, etc.)		Proposition/ Option A	Proposition/ Option B	Proposition/ Option C
	Produits à préciser				
Onzième session 2014-2015**	* Bilan des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'ensemble/la mise en œuvre de l'instrument juridique non contraignant		Sans objet	Sans objet	Sans objet

* Les propositions/options A, B et C sont décrites en détail ci-après.

** Pour tenir compte des décisions relatives à la tenue de réunions intersessions, notamment dans le cadre d'initiatives nationales, de groupes spéciaux d'experts et de réunions intergouvernementales de spécialistes.

Thèmes et questions nouvelles

Les participants ont généralement jugé préférable d'organiser les débats autour de thèmes en tenant compte des questions intersectorielles à chaque session (concernant notamment les moyens d'exécution, le suivi et la communication de l'information, la gouvernance, la participation, l'état de droit, etc.). Certains participants ont par ailleurs jugé important que des titres simples (des thèmes phares) soient donnés aux sessions. Il a également été suggéré qu'une session entière soit consacrée à l'examen approfondi des moyens d'exécution. Le secrétariat du Forum a présenté une option (la proposition/option A) de regroupement dans son document de travail. À l'issue des débats, deux autres propositions/options (B et C) ont été formulées. Ces propositions ne couvrent pas toutes les questions ou les thèmes évoqués et il n'y a pas eu de consensus à propos de la session à laquelle certaines questions devraient être examinées mais elles témoignent de la volonté des co-présidents du groupe de travail de rendre compte du nombre des thèmes et questions. Les trois propositions/options sont présentées dans le tableau ci-dessous :

<i>Proposition/Option A</i>	<i>Proposition/Option B</i>	<i>Proposition/Option C</i>
<p>Huitième session (2009) : Les forêts au service du développement (Objectifs d'ensemble 1 et 4)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Changements climatiques • Remise en état et restauration Énergie • Eau • Ressources financières 	<p>1 : Assurer/réaliser une gestion durable des forêts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions nationales/programmes forestiers nationaux • Suivi, évaluation et communication de l'information, y compris critères et indicateurs • Gouvernance, état de droit et participation • Mécanismes régionaux et internationaux • Enseignement forestier et sensibilisation • Certification forestière • Moyens d'exécution • Gouvernance, participation et état de droit 	<p>1 : Moyens d'exécution de la gestion durable des forêts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ressources financières • Transfert de technologies écologiquement rationnelles • Renforcement des capacités • Mécanismes de financement • Sensibilisation et éducation • Partenariats publics et privés
<p>Dixième session (2013) : Les forêts au service de la croissance (Objectifs d'ensemble 3 et 4)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transformation des produits forestiers, produits forestiers autres que le bois • Commerce, investissement, emploi et main-d'œuvre • Régime foncier des forêts • Écotourisme et services écologiques 	<p>2 : Forêts, populations et moyens d'existence/assurer le développement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Forêts et moyens d'existence/lutte contre la pauvreté • Commerce/investissement et main-d'œuvre dans le secteur forestier • Utilisation de produits forestiers autres que le bois • Savoirs et pratiques traditionnelles dans le domaine des forêts, accès à ces pratiques et savoirs et partage des avantages qui en découlent • Régime foncier/droits patrimoniaux • Avantages découlant des écoservices • Aspects culturels et spirituels des forêts • Moyens d'exécution • Gouvernance, participation et état de droit 	<p>2 : Les forêts au service du développement et de la croissance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Forêts et moyens d'existence/lutte contre la pauvreté • Commerce/investissement et main-d'œuvre dans le secteur forestier • Utilisation de produits forestiers autres que le bois • Savoirs et pratiques traditionnelles dans le domaine des forêts, accès à ces pratiques et savoirs et partage des avantages qui en découlent • Régime foncier/droits patrimoniaux

<i>Proposition/Option A</i>	<i>Proposition/Option B</i>	<i>Proposition/Option C</i>
Neuvième session (2011) : Les forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre (Objectifs d'ensemble 2 et 4) <ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance • Consolidation de la paix et règlement des conflits • Gestion des forêts urbaines et communautaires • Sensibilisation (Année internationale des forêts en 2011) et éducation • Rémunération des services écologiques • Examen à mi-parcours 	3: Les forêts : assurer/réaliser la viabilité écologique <ul style="list-style-type: none"> • Eau • Énergie • Changements climatiques • Avantages découlant des écoservices • Remise en état et restauration • Réduction des risques de catastrophe • Biodiversité • Zones protégées • Lutte contre la désertification • Moyens d'exécution • Gouvernance, participation et état de droit 	3: Gestion durable des forêts et questions écologiques à dimension planétaire <ul style="list-style-type: none"> • Eau • Énergie • Changements climatiques • Avantages découlant des écoservices • Remise en état et restauration • Réduction des risques de catastrophe • Biodiversité • Zones protégées • Lutte contre la désertification
Onzième session (2015) : Examen	4 : Examen	4 : Examen

Questions intersectorielles

Un certain nombre de questions soulevées au cours des débats mériteraient d'être approfondies. De nombreux participants ont souligné qu'il faudrait que les moyens d'exécution soient examinés à toutes les sessions du Forum en tant que question intersectorielle ou courante. Certains ont estimé qu'il devrait en être de même de la gouvernance, de la participation et de l'état de droit. Le suivi, l'évaluation et la communication de l'information joueront aussi un rôle important dans l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts. Il faudra examiner ce point plus en détail pour que les modalités selon lesquelles les progrès accomplis seront évalués en 2015 soient clairement définies. Certains participants ont estimé que l'adoption d'indicateurs ou une meilleure prise en compte des divers critères et indicateurs dans les travaux du Forum pourraient être un des moyens d'y parvenir. D'autres ont noté qu'il serait difficile de négocier de nouveaux indicateurs dans le temps imparti aux trois sessions.

De nombreux participants ont souhaité que le rôle des mécanismes régionaux soit renforcé et d'autres ont indiqué qu'il faudrait donner à ces mécanismes, au Partenariat de collaboration sur les forêts et à ses membres, ainsi qu'aux grands groupes la possibilité de proposer des thèmes et de nouvelles questions au Forum pour examen.

Autres questions à examiner

Les participants ont souligné qu'il était nécessaire de définir les réalisations et les produits escomptés pour chaque session. Nombre d'entre eux ont fait valoir la nécessité de réduire le temps consacré aux négociations. Certains ont proposé que soit adopté un résumé du Président qui porte sur les éléments de la session concernant la mise en œuvre aux niveaux national et régional et les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts. Il a été proposé que les résolutions tiennent compte des besoins d'orientation concernant les thèmes de chaque session ou les aspects de la mise en œuvre qui doivent être précisés.

Certains participants ont suggéré que le programme de travail pluriannuel ne serve pas uniquement à guider les travaux du Forum mais qu'il donne aussi des orientations aux gouvernements, aux mécanismes régionaux, au Partenariat pour la protection des forêts et aux autres parties prenantes. Il faut aussi que le programme de travail pluriannuel soit tourné vers l'extérieur ou qu'il présente un intérêt pour d'autres organes.

L'initiative scientifique et technique du Partenariat pour la protection des forêts, menée sous la direction de l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO), devrait aussi permettre aux dirigeants et aux décideurs de disposer de données scientifiques à jour sur les forêts et contribuer ainsi aux préparatifs techniques des travaux de chaque session. L'élaboration et l'exploitation des produits de cette initiative contribueront à renforcer les capacités des chercheurs et à enrichir la base de connaissances du Forum.

D'aucuns ont par ailleurs estimé qu'il faudrait réfléchir davantage aux thèmes qui pourraient être abordés pendant l'Année internationale des forêts (2011) afin de retenir l'intérêt des responsables politiques et de mobiliser l'opinion publique. L'importance d'associer d'autres acteurs et responsables aux actions a été soulignée tout au long de la réunion et de nombreux participants ont estimé qu'il convenait de tirer parti au mieux des instances et réseaux existants plutôt que de mettre en place de nouveaux organes ou mécanismes.

Le programme de travail pluriannuel pourrait faire intervenir un certain nombre d'autres mécanismes pour traiter différents thèmes et questions et notamment des réunions de groupes spéciaux d'experts, des initiatives nationales et institutionnelles, ainsi que des manifestations spéciales organisées en marge ou en complément des sessions du Forum. On pourrait aussi organiser davantage de manifestations parallèles pour appeler l'attention sur les résultats obtenus.

III. Modalités d'exécution du programme de travail pluriannuel

Le Groupe de travail sur les modalités d'exécution du programme de travail pluriannuel a été coprésidé par MM. Ingwald Gschwandtl (Autriche) et Dato' Mokhtar Mat Isa (Malaisie). Les fonctions de rapporteur ont été assumées par M. Fredrick Matwang'a (Kenya) avec l'aide de M^{me} Mita Sen (secrétariat du Forum).

Les coprésidents ont noté qu'aux fins des débats, les modalités s'entendent de méthodes de travail/mécanismes de fonctionnement du Forum qui permettraient à ce dernier de s'acquitter efficacement de ses mandats en ce qui concerne la gestion forestière durable et l'arrangement international sur les forêts. Elles concerneraient notamment : la préparation d'activités de session et d'avant-session; les préparatifs de l'Année internationale des forêts de 2011; la participation des parties prenantes; la participation aux niveaux régional et sous-régional; les produits escomptés; les exigences en matière d'établissement de rapports; les liens avec les autres mécanismes; le suivi et le contrôle. Les débats se sont notamment fondés sur les résolutions pertinentes du Conseil économique et social, les rapports présentés par le secrétariat du Forum et le Centre pour la recherche forestière internationale ainsi que les enseignements tirés des expériences passées et d'autres initiatives connexes.

Efficacité des modalités de travail des futures sessions du Forum

Un certain nombre de participants ont noté que les mécanismes en place devraient servir de point de départ à la mise au point des modalités de travail des futures sessions du Forum. Les enseignements tirés des modalités appliquées auparavant permettent de disposer d'éléments de référence pour déterminer ce qui doit être fait afin de mettre en place une structure et des procédures efficaces dans le cadre du programme de travail pluriannuel. Certains participants ont estimé qu'il convenait d'envisager l'adoption de nouvelles modalités qui permettent de mener davantage d'activités aux niveaux régional et national, notamment des ateliers, des séminaires et des manifestations en marge des sessions du Forum selon les besoins.

D'autres ont noté que les travaux du Forum avaient progressé, mais qu'il était maintenant temps de mettre l'accent sur les problèmes de mise en œuvre. Les produits des sessions seraient des textes négociés et, le cas échéant, un résumé du Président. Comme la septième session du Forum doit déboucher sur l'adoption de deux grands documents, l'instrument juridique non contraignant et le programme de travail pluriannuel, il sera nécessaire d'arrêter les principaux produits et thèmes des sessions suivantes.

Certains participants ont relevé que les débats de haut niveau permettaient d'appeler l'attention des responsables politiques. D'autres ont souligné la nécessité de tirer le meilleur parti possible de la participation de ministres pour marquer des avancées décisives et débloquer les négociations. Des propositions ont été formulées concernant la fréquence, le choix des dates, la structure et l'axe thématique des débats de haut niveau. D'autres ont suggéré que chaque session du Forum comporte un débat de haut niveau, tandis que d'autres ont estimé qu'il suffirait d'en organiser deux d'ici à 2015. Les débats de haut niveau pourraient se tenir soit en début, soit en fin de session. Ils devraient être axés sur les thèmes spécifiques des sessions du Forum. Il a été proposé qu'ils soient organisés sous la forme de tables rondes libres. L'importance du dialogue avec les membres du Partenariat pour la protection des forêts et les grands groupes a également été soulignée.

Pour que le Partenariat pour la protection des forêts fournisse un appui accru au Forum et contribue davantage à l'amélioration de la coopération et de la coordination dans le domaine des forêts, les membres du Partenariat pourraient être encouragés à donner des avis techniques précis sur les thèmes des sessions. Les

membres du Partenariat pourraient également faciliter les activités régionales visant à promouvoir une gestion forestière durable. Il a été souligné que le Forum devait continuer de fournir des orientations au Partenariat. Il conviendrait d'étudier les moyens d'évaluer les mesures prises par le Partenariat et d'améliorer encore ces orientations.

Il a été relevé que le Forum ne comportait aucun mécanisme chargé de l'application des sciences et des techniques. Les participants ont souligné la nécessité de tirer parti des sciences et techniques. Ils ont également estimé que le Forum devrait inviter des chercheurs à faire part de leurs vues sur les questions nouvelles et les thèmes d'actualité.

Pour faire une plus large place à la communication de l'information et à l'examen des progrès accomplis sur le plan de la mise en œuvre, les participants ont indiqué qu'il faudrait consacrer soit la première semaine, soit les deux ou trois premières journées de la session à l'échange d'informations et à la mise en commun des données d'expérience.

Certains participants ont souligné la nécessité d'effectuer des travaux préparatoires en vue des sessions biennales du Forum. Il a été suggéré que des réunions intergouvernementales préparatoires soient organisées à cette fin et pour réunir les spécialistes voulus. Ces réunions pourraient aussi être l'occasion de diffuser les informations fournies par les régions, les sous-régions, les membres du Partenariat, les grands groupes et les autres parties prenantes sur les thèmes de la prochaine session, la mise en œuvre d'une gestion forestière durable et d'autres questions pertinentes. Les réunions intergouvernementales préparatoires pourraient servir de mécanismes de concertation aux niveaux international et régional. Il faudrait les planifier suffisamment longtemps à l'avance pour aborder les aspects structurels et en examiner les éventuelles incidences budgétaires. Certains participants ont proposé que les contributions régionales fassent l'objet de directives.

Il a été noté que les groupes spéciaux d'experts ainsi que les initiatives nationales et institutionnelles continuaient de contribuer largement aux activités du Forum. Ces réunions devraient porter sur des questions d'actualité ou des thèmes précis et susciter l'intérêt des États membres, des grands groupes et des autres parties prenantes.

Il a par ailleurs été noté que les travaux préparatoires du Forum pourraient tirer parti des activités et produits d'autres réunions déjà organisées à propos des forêts.

Les participants ont en outre noté que les sessions du Forum pourraient fournir des contributions aux travaux du Conseil économique et social, notamment à l'examen ministériel annuel et au Forum de la coopération pour le développement. Il faudrait planifier les sessions du Forum en tenant compte du calendrier des sessions du Conseil et d'autres mécanismes des Nations Unies, pour que ces contributions puissent être mises au point et examinées.

Les participants ont souligné que le Forum devrait aussi soumettre des contributions aux fins de la mise en œuvre d'autres conventions relatives à l'environnement et à d'autres instances qui débattent de questions de politique forestière et tirer parti de leurs travaux. Dans le cadre plus large du programme en faveur du développement, l'attention des participants a été appelée sur les dispositions du paragraphe 22 du Document final du Sommet mondial de 2005

concernant le partenariat mondial au service du développement, qui arrêtent sept axes utiles pour l'élaboration du programme de travail pluriannuel du Forum.

Les participants ont noté que le Forum devrait tenir compte des enseignements tirés de l'expérience et des pratiques exemplaires, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud, de la coopération triangulaire et d'accords bilatéraux. Un certain nombre de pays et d'organisations ont une grande expérience de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et programmes forestiers. La mise au point et l'exécution des programmes forestiers nationaux pourraient faciliter l'interaction des activités nationales avec les mécanismes régionaux et internationaux ainsi que leur contribution aux objectifs et fonctions de l'arrangement international sur les forêts.

Des actions de sensibilisation aux questions concernant la gestion forestière durable pourraient être engagées à l'occasion de l'Année internationale des forêts, qui sera célébrée en 2011. Le programme de travail pluriannuel devrait prévoir l'établissement de directives en vue de l'Année internationale. Ces directives devraient encourager les initiatives multipartites aux niveaux international, régional, sous-régional et national. À cet égard, la planification et les modalités de lancement de l'Année seront importantes car elles détermineront le niveau de participation.

Lien entre le programme de travail pluriannuel et l'instrument juridique non contraignant

Dans la mesure où le Forum serait l'organe intergouvernemental chargé de superviser la mise en œuvre de l'instrument juridique non contraignant et du programme de travail pluriannuel, les participants ont souligné qu'il convenait de prévoir un suivi de l'application de l'instrument dans le programme. Ils ont estimé que le programme devait être suffisamment souple pour pouvoir être adapté en fonction des dispositions de l'instrument quand celui-ci aura été adopté.

Participation des acteurs

Conscients de la contribution originale que les différents protagonistes peuvent apporter au Forum, notamment en ce qui concerne la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, les participants ont souligné qu'il importait de solliciter davantage ces derniers et de mieux tirer parti de leur collaboration. Ils ont fait valoir la nécessité d'améliorer les mécanismes de communication et les réseaux existant entre les parties prenantes aux niveaux international, régional, sous-régional et national et de transmettre leurs contributions au Forum. Ils ont également estimé qu'il convenait d'étudier les possibilités d'élargir la participation des grands groupes aux travaux du Forum en tenant compte du règlement intérieur du Conseil économique et social. Si l'on veut améliorer la participation des grands groupes, il convient de tenir dûment compte des besoins de financement des grands groupes des pays en développement.

Établissement de rapports

Il a été noté que les rapports se fonderaient sur les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et que les sept éléments thématiques de la gestion forestière durable en constitueraient le cadre de référence. Les participants ont défini quatre catégories de rapports selon leurs auteurs : pays, Partenariat pour la protection des forêts, secrétariat du Forum et grands groupes. D'aucuns ont estimé que les rapports devraient :

- Faciliter l'échange d'informations et la mise en commun des enseignements tirés de l'expérience;
- Être conformes aux mandats des organisations qui les établissent;
- Fournir des informations sur les activités engagées avant les sessions, ainsi que sur les pratiques exemplaires, les difficultés rencontrées et les mesures prises pour mettre en œuvre une gestion forestière durable et appliquer les décisions du Forum, notamment des informations sur la gouvernance et l'application des lois relatives aux forêts;
- Être simples, précis, efficaces et harmonisés;
- Être novateurs, originaux et pragmatiques;
- Se fonder sur des données fiables.

Même si leur soumission est facultative et qu'il en est présenté un nombre limité, les rapports de pays ont été jugés importants. Plusieurs participants ont fait observer qu'il fallait réduire la charge que l'établissement de rapports fait peser sur les pays et les grands groupes et harmoniser encore les exigences dans ce domaine. D'aucuns ont objecté qu'il était inutile de créer de nouveaux mécanismes de communication de l'information. D'autres ont rappelé que certains pays en développement et pays moins avancés disposent de ressources limitées et ont estimé qu'il convenait de renforcer les capacités de ces pays (ressources humaines, financières et techniques) pour leur permettre d'établir des rapports. Conscients des ressources limitées dont certains pays et grands groupes disposent pour établir des rapports écrits, certains participants ont proposé que des rapports oraux puissent être présentés au Forum dans le cadre des débats consacrés à l'échange d'informations.

Les participants ont noté la possibilité de constituer un mécanisme de facilitation expressément destiné à aider les pays aux fins de l'établissement des rapports en tenant compte de leurs besoins précis. D'aucuns ont souligné que l'appui fourni aux pays devrait passer par les mécanismes nationaux en place. Il convient d'étudier les modalités selon lesquelles, dans certains cas, des membres du Partenariat pour la protection des forêts pourraient proposer leurs services aux pays aux fins du renforcement des capacités. Certains participants ont mis en avant les difficultés liées au renforcement des capacités, aux conditions à remplir, au manque de précision des définitions et à la collecte de l'information. Ils ont par ailleurs estimé que des actions de sensibilisation à la gestion forestière durable pourraient être menées dans le cadre de la coopération Sud-Sud, de la coopération Nord-Sud et de la coopération triangulaire.

Suivi, évaluation et contrôle

L'importance de disposer d'un mécanisme de remontée de l'information a été relevée. Le suivi et la diffusion de l'information à toutes les parties prenantes pourraient être améliorés et il faudrait mettre en place des mécanismes efficaces à cet effet. Les participants ont souligné la nécessité de pouvoir avoir accès à l'information aux fins du suivi, de l'évaluation et du contrôle. Ils ont par ailleurs noté qu'il faudrait mettre au point des directives, critères et indicateurs adéquats pour évaluer l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts.

Certains participants ont noté qu'il fallait que les pays supervisent la mise en œuvre des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et en rendent compte, le cas échéant, dans le cadre du débat de haut niveau. Il a été proposé que l'examen de la mise en œuvre tienne compte des engagements adoptés à l'échelon international en matière de développement, notamment de ceux qui sont énoncés dans le Document final du Sommet mondial de 2005. Trois options ont été proposées en ce qui concerne le suivi et le contrôle :

- Procéder à un examen à mi-parcours en 2011;
- Procéder à un examen tous les deux ans, c'est-à-dire à un examen progressif à chaque session;
- Réaliser un examen à mi-parcours à d'autres occasions, notamment dans le cadre d'initiatives nationales.

IV. Stratégies envisagées pour renforcer les dimensions régionale et sous-régionale du programme de travail pluriannuel

Le Groupe de travail chargé de ce thème était coprésidé par MM. Peter Mayer (IUFRO) et Jose Antonio Doig (Pérou). M. Sim Heok-Choh (chercheur scientifique et technique) a assumé les fonctions de rapporteur avec l'aide de M^{me} Catalina Santamaria (secrétariat du Forum).

Les débats du Groupe de travail se sont fondés sur une conception commune de la recherche de moyens permettant d'intensifier les échanges entre le Forum et les mécanismes, institutions, instruments, organisations et programmes régionaux et sous-régionaux pertinents dans le domaine des forêts afin de renforcer la coopération, d'assurer la mise en œuvre effective d'une gestion forestière durable et de contribuer aux travaux du Forum, conformément aux dispositions de la résolution 2006/49 du Conseil économique et social (par. 2 c), 7 c), 11 et 15).

Considérations générales

De l'avis général des membres du Groupe de travail :

- Il importe d'utiliser les mécanismes forestiers régionaux et sous-régionaux en place aux fins de l'examen des thèmes inscrits dans le nouveau programme de travail pluriannuel. Le Forum devrait fournir un appui accru à ces mécanismes, conformément au souhait exprimé par les régions;

- Il existe de multiples activités et liens de collaboration dans le domaine des forêts aux niveaux régional et sous-régional, mais les difficultés rencontrées varient selon les régions et sous-régions;
- Les mécanismes régionaux constituent un relais important à double sens entre les thèmes retenus à l'échelle internationale et l'exécution nationale. L'importance de la coopération interrégionale a également été mise en avant;
- On ne peut aborder les questions régionales relatives aux forêts sans s'attaquer aux problèmes régionaux et sous-régionaux;
- Les débats régionaux sur les forêts pourraient faire une plus large place aux activités intersectorielles;
- Il faut une volonté politique accrue pour renforcer la coopération régionale et sous-régionale dans le domaine des forêts, notamment lors des prochains débats de haut niveau du Forum et des mécanismes régionaux.

Mécanismes régionaux en place et modalités selon lesquelles ils pourraient contribuer aux travaux du Forum

Les participants ont relevé les points suivants :

- Il existe des différences entre les mécanismes régionaux et sous-régionaux concernant les forêts dans chaque région et les stratégies de coordination sont variables;
- À l'heure actuelle, il est peu probable que les contributions aux sessions du Forum des mécanismes régionaux et sous-régionaux relatifs aux forêts de toutes les régions puissent être coordonnées au niveau régional. Certains participants ont indiqué qu'il faudrait encourager la mise en œuvre d'une stratégie régionale concertée;
- Il est toutefois possible que les régions contribuent de façon concertée aux travaux du Forum sur certains thèmes techniques, selon les régions et les thèmes concernés.

À cet égard, les participants ont souligné les points suivants :

- Pour obtenir et rassembler des contributions régionales équilibrées, le Forum doit communiquer et collaborer avec les mécanismes, organisations, organismes et instruments régionaux et sous-régionaux relatifs aux forêts de chaque région;
- Certains mécanismes régionaux et sous-régionaux ont besoin des indications du Forum pour étoffer leurs programmes et activités dans le domaine des forêts.

Contributions des régions aux travaux du Forum

En ce qui concerne la période intersessions et les réunions intergouvernementales d'experts, les participants ont estimé :

- Qu'il était inutile de mettre en place d'autres mécanismes ou réunions dans les régions ou des réunions régionales d'experts supplémentaires sur les questions relatives aux forêts;
- Qu'il convenait de tirer parti des mécanismes régionaux et sous-régionaux en place relatifs aux forêts pour s'attaquer aux questions traitées par le Forum.

Les participants ont en outre jugé nécessaire une certaine souplesse à l'intérieur des régions et estimé que chaque région pouvait appliquer des stratégies distinctes en fonction des mécanismes régionaux et sous-régionaux existants pour transmettre ses contributions au Forum.

Les participants ont fait part de leurs vues à propos de l'opportunité d'organiser les contributions régionales aux travaux du Forum sur les forêts en fonction des groupements géographiques régionaux de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont estimé qu'il faudrait aussi étudier d'autres formules, notamment qui se fondent uniquement sur des données géographiques.

Plusieurs participants ont noté que les commissions régionales des forêts de la FAO pourraient peut-être centraliser les contributions régionales et sous-régionales aux travaux du Forum. Certains participants ont estimé que les commissions économiques régionales des Nations Unies pourraient aussi jouer ce rôle. D'autres stratégies intégrées mises en œuvre dans certaines régions ont également été évoquées.

Plusieurs participants ont recommandé que les modalités de centralisation des contributions régionales et sous-régionales aux travaux du Forum soient définies par les mécanismes régionaux et sous-régionaux des régions concernées. D'autres ont fait observer que cela pourrait être fait à la septième session du Forum.

Les participants ont noté que les membres du Partenariat pour la protection des forêts devraient faciliter le renforcement des capacités aux fins de la participation régionale.

En ce qui concerne les échanges régionaux lors des sessions de fond du Forum, les participants ont relevé les points suivants :

- Il convient, à chaque session du Forum, de consacrer deux jours en séance plénière à la dimension régionale afin d'améliorer la coopération entre les mécanismes régionaux et sous-régionaux et de faciliter la mise en œuvre effective d'une gestion forestière durable, notamment en ce qui concerne les nouvelles questions régionales, par l'échange d'informations sur les meilleures pratiques et l'examen des données d'expérience.
- Plusieurs rapports pourraient être présentés à titre volontaire par les divers secrétariats des organes sous-régionaux et régionaux relatifs aux forêts ou par les responsables d'une région. Ces rapports seraient distincts des rapports nationaux présentés à titre volontaire en application des dispositions de la résolution 2006/49 du Conseil économique et social.
- Les rapports nationaux sont le point de départ d'un échange de données d'expérience et d'une collaboration fructueuse au niveau régional.

Certains participants ont estimé que, selon les décisions prises par chacune d'elles, les régions pourraient se concerter pour présenter un rapport unique.

Les participants ont noté que, dans la mesure du possible, les rapports régionaux et sous-régionaux pourraient être traités comme des documents officiels présentés pour examen aux sessions du Forum, notamment en ce qui concerne leur traduction dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, il pourrait être nécessaire d'établir la synthèse des contributions régionales et sous-régionales d'une région ou d'une autre. Le secrétariat du Forum et d'autres organisations du Partenariat pour la protection des forêts pourraient s'en charger à la demande de la région concernée.

Objectifs et thèmes des réunions régionales

En ce qui concerne les principales questions régionales, les participants ont noté les points suivants :

- Plusieurs mécanismes régionaux et sous-régionaux ont déjà adopté des programmes de travail en fonction de leurs mandats et priorités au niveau régional;
- L'examen des thèmes traités par le Forum ne doit pas surcharger les programmes de travail adoptés ni les calendriers prévus aux niveaux régional et sous-régional;
- De nouvelles questions régionales peuvent être soulevées lors des sessions du Forum en dehors des thèmes retenus dans le cadre du programme de travail pluriannuel.

En ce qui concerne les questions liées aux thèmes définis dans le programme de travail pluriannuel, les participants ont noté que :

- Conformément à la résolution 2006/49 du Conseil économique et social, les organes, mécanismes et processus régionaux et sous-régionaux qui s'intéressent aux forêts sont invités à étudier les thèmes définis dans le programme de travail pluriannuel;
- Ces mécanismes devraient tenir compte des spécificités régionales lors de l'examen de ces thèmes;
- La mise en œuvre, notamment les moyens d'exécution, devrait constituer un thème commun aux débats régionaux et sous-régionaux;
- Les débats régionaux devraient également porter sur la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts.

IV. Conclusions

Cette réunion productive, conduite dans un esprit particulièrement constructif, a rassemblé un grand nombre de participants de toutes les régions, des grands groupes et des organisations internationales et régionales. Pour la première fois, les participants ont pu échanger leurs vues à propos du programme de travail pluriannuel du Forum des Nations Unies sur les forêts pour 2008-2015.

Les participants ont notamment été animés par la volonté de faciliter les délibérations de la septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts,

compte tenu des deux grandes questions dont le Forum serait saisi, à savoir le programme de travail pluriannuel et l'instrument juridique non contraignant.

Les participants ont exprimé leur profonde gratitude au Gouvernement de la République indonésienne, à la population et au gouvernement de la province de Bali, à la Commission nationale d'organisation et à la Mission permanente de la République d'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies et les ont vivement remerciés de leur chaleureux accueil ainsi que de l'excellente organisation de cette initiative nationale.

Ils ont remercié les pays et organisations qui ont parrainé et coparrainé cette initiative ainsi que le secrétariat du Forum.

Ils ont demandé à ce que les documents issus de cette initiative nationale soient transmis au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, diffusés en tant que document officiel de la septième session du Forum et traduits dans toutes les langues officielles de l'Organisation en temps voulu pour être soumis pour examen à la septième session.

La réunion a été officiellement close par S. E. M^{me} Adiyatwidi Adiwoso A., Ambassadrice et Représentante permanente adjointe de la République d'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York.
